

LUTTE CONTRE LA PROLIFÉRATION DES PLANTES
ENVAHISSANTES

QUÉBEC ANNONCE UN INVESTISSEMENT DE 8 MILLIONS

TRISTAN PÉLOQUIN LA PRESSE

Pressé par l'Union des municipalités du Québec d'agir pour contrer la prolifération du myriophylle à épi dans les lacs, Québec a annoncé hier une subvention de 8 millions pour lutter contre différentes espèces exotiques envahissantes, dont la plante « zombie ».

« Notre priorité est de faire affaire avec des organismes riverains, pour qu'ils puissent agir rapidement sur le terrain », précise la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Isabelle Melançon.

La subvention sera administrée par la Fondation de la faune, et consiste en une enveloppe de 6,25 millions (1,25 million par année pendant cinq ans) pour le financement d'initiatives de lutte contre des plantes envahissantes comme le myriophylle à épi, mais aussi contre des plantes non aquatiques comme le phragmite exotique et la renouée du Japon.

Ces sommes sont particulièrement destinées à des interventions dans des « milieux naturels d'intérêt écologique ».

Une autre enveloppe de 1,75 million est réservée à des activités d'« acquisition de connaissances » sur ces plantes.

« C'EST UN BON PREMIER PAS »

L'annonce a été très bien accueillie par une coalition d'une vingtaine d'organismes qui avaient réclamé lundi l'adoption d'une politique gouvernementale pour lutter contre le myriophylle à épi. Présente dans plus d'une centaine de lacs au Québec, cette plante aquatique, qui se propage par boutures en se collant aux hélices de moteurs de bateaux et aux remorques, menace de s'étendre dans des dizaines d'autres lacs. « On espère qu'il y aura une part considérable du budget réservée au myriophylle, parce que ça explose, c'est fou », commente Joé Deslauriers, maire de Saint-Donat, une municipalité de Lanaudière jusqu'à maintenant épargnée par la plante.

« Il est peu probable que ces sommes financent des projets de restauration dans des petits lacs où les riverains subissent une perte de jouissance à cause du myriophylle. C'est davantage destiné à des sites d'un intérêt environnemental exceptionnel », croit le biologiste Claude Lavoie, spécialiste des plantes envahissantes au Centre de recherche en aménagement et développement de l'Université Laval.

« C'est un bon premier pas », ajoute le spécialiste, précisant toutefois que l'Ontario a quelques foulées d'avance sur le Québec depuis qu'il a adopté une loi pour lutter contre les espèces envahissantes. Celle-ci donne au

ministre ontarien le pouvoir d'interdire par arrêtés ministériels certaines activités qui « augmentent la menace » des plantes envahissantes, et prévoit des amendes pouvant aller jusqu'à 250 000 \$ pour les individus qui y contreviennent (jusqu'à 1 million pour les personnes morales).

« Il faut réfléchir à une telle avenue, tout à fait », a affirmé la ministre Melançon, mais l'adoption d'une telle loi est peu probable à court terme dans le contexte électoral de la rentrée, a-t-elle ajouté.

FIGHT AGAINST PROLIFERATION OF INVASIVE PLANTS
QUÉBEC ANNOUNCES AN INVESTMENT OF 8 MILLION
TRISTAN PÉLOQUIN LA PRESS

Urged by the Union of Quebec Municipalities to act to counter the proliferation of milfoil in the lakes, Quebec announced yesterday a \$ 8 million grant to fight against various invasive alien species, including the "zombie" plant.

"Our priority is to do business with riparian organizations, so that they can act quickly in the field," said Minister of Sustainable Development, Environment and the Fight Against Climate Change, Isabelle Melançon.

The grant will be administered by the Wildlife Foundation, and consists of \$ 6.25 million (\$ 1.25 million per year for five years) to fund initiatives to control invasive plants such as Eurasian watermilfoil. but also against non-aquatic plants such as the exotic Phragmite and Japanese Knotweed.

These sums are particularly intended for interventions in "natural environments of ecological interest".

Another \$ 1.75 million is earmarked for "acquiring knowledge" activities on these plants.

"THIS IS A GOOD FIRST STEP"

The announcement was very well received by a coalition of about twenty organizations that had called Monday for the adoption of a government policy to fight against Eurasian Watermilfoil. Present in more than one hundred lakes in Quebec, this aquatic plant, which propagates by cuttings while sticking to the

propellers of engines of boats and the trailers, threatens to extend in dozens of other lakes. "We hope that there will be a considerable portion of the budget for water milfoil, because it explodes, it's crazy," said Joé Deslauriers, mayor of Saint-Donat, a municipality of Lanaudière until now spared by the plant.

"These sums are unlikely to finance restoration projects in small lakes where residents are losing out because of milfoil. It is more intended for sites of exceptional environmental interest," believes biologist Claude Lavoie, specialist in invasive plants at the Center for Research in Planning and Development at Laval University.

"This is a good first step," says the specialist, adding that Ontario has a few strides ahead of Quebec since it passed a law to fight against invasive species. This gives the Ontario Minister the power to prohibit by ministerial orders certain activities that "increase the threat" of invasive plants, and provides for fines of up to \$ 250,000 for individuals who contravene, one million for legal persons).

"We must think about such an avenue, absolutely," said Minister Melançon, but the adoption of such a law is unlikely in the short term in the electoral context of the return, she added.